

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 19 décembre 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de clôturer l'autorisation de programme de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de réhabilitation et transformation de 4 logements individuels et 2 logements individuels pour un montant de 181 000 HT, adopte le plan de financement du projet, sollicite une subvention de 54 300 € HT au titre de la DETR 2020, soit 30% du montant du projet HT et charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général pour l'aménagement des équipements de protection du Donjon, à hauteur de 80% du montant HT soit 8 562,08 € HT, accepte cet investissement et autorise le Maire ou les Adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la protection sociale complémentaire « risque prévoyance » par le biais du Centre de Gestion du Loiret au 1er janvier 2020, décide de ne pas accorder de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé de la collectivité qui adhéreront et charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.